

réduit les droits sur les automobiles. Pourquoi avoir un droit de 35 p. 100 sur les voitures et les petits camions automobiles qui sont aussi essentiels aux cultivateurs et aux autres travailleurs que n'importe quel autre instrument de production, alors que les gros instruments de production n'ont qu'une protection de 8 ou 10 p. 100 et les petits jusqu'à 20 p. 100, soit une moyenne de 12 p. 100? Pourquoi cette protection de 35 p. 100 en faveur de l'industrie automobile? Ce n'est pas raisonnable. Vingt pour cent, c'est même trop; on devrait abaisser le droit à 15 p. 100 et c'est ce que nous voudrions.

M. MCGIBBON: Supprimez-le complètement.

M. DONNELLY: Oui, qu'on le supprime complètement. Les gens de l'Ouest ont considéré les droits de douane comme une sorte d'impôts et ils estiment que si tout le Canada était comme l'Ouest, un pays agricole, les Canadiens seraient mieux sans aucun tarif douanier. Ils disent ceci: ce tarif est un impôt pour nous et rien de plus, mais si vous en avez besoin pour maintenir l'union des différentes parties du pays, nous consentons à ce qu'il existe à condition de le faire aussi bas que possible, parce que c'est un impôt pour nous.

M. MULLINS: De quelle partie de l'Ouest l'honorable député veut-il parler?

M. DONNELLY: L'ensemble de l'Ouest. Je l'ai parcouru autant que mon honorable collègue.

M. MULLINS: La Saskatchewan ou le Manitoba?

M. DONNELLY: La Saskatchewan, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Anglaise.

M. MULLINS: Pas le Manitoba.

M. DONNELLY: J'ai tout parcouru. Les gens de l'Ouest ne pensent pas que des droits de douane sur les produits agricoles puissent les aider. Un des membres de l'opposition a essayé de nous démontrer, au cours de ce débat, qu'on pouvait élever le prix du blé en le frappant d'un droit à l'importation, tandis qu'un autre du même groupe nous a dit le contraire. Nos amis de l'opposition ne semblent pas d'accord entre eux sur l'effet qu'aura le tarif. Je vois, à la page 2877 du hansard que l'honorable député d'Algoma-Est (M. Nicholson) dit:

Le Canada n'importerait pas de blé quand même. Je ne cherche pas à éviter la question; j'exprime carrément mon opinion, et c'est que la protection ne ferait pas monter le prix du blé.

En d'autres termes, il prétend qu'un droit sur le blé nous serait d'aucune utilité. Voici maintenant ce que l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) dit sur le même sujet. A la page 2844 du compte rendu, je relève ce qui suit:

J'ai examiné toutes les catégories de l'industrie agricole aux Etats-Unis, du blé au coton, et dans chaque cas, le tarif a relevé le prix des produits de la ferme aux Etats-Unis...

M. MCGIBBON: Et il en est bien ainsi.

M. DONNELLY: Nous allons voir. A la page 2846 du hansard, il dit:

...et je tiens à ce que mes honorables amis prennent note de ces chiffres, car sous le régime du libre-échange, le prix du blé serait plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis.

M. MCGIBBON: J'ai dit que le prix serait plus élevé.

M. DONNELLY: Si vous voulez; mais j'emprunte ces extraits au hansard. Je crois l'avoir cité textuellement, mais je puis m'être trompé. L'honorable député établit ensuite la comparaison entre les prix du blé à Minneapolis et à Winnipeg respectivement pour l'année-récolte de 1920-1921, et s'appuyant sur ces chiffres il prétend que le droit imposé par les Etats-Unis a fait monter le prix du blé au Canada. Or, voyons ce qui en est réellement. La seule période dont on puisse se servir pour faire une comparaison juste c'est celle au cours de laquelle nous avons le libre-échange avec les Etats-Unis pour cette denrée, c'est-à-dire les années dont je vais indiquer les cours. Dans chaque cas, les chiffres sont pour l'année-récolte se terminant le 31 août, et indiquent le prix moyen:

Année-récolte	Winnipeg	Minneapolis
1913-1914	89.4	90.9
Soit une légère augmentation.		
1914-1915	132.3	133.4
Ici, l'augmentation est un peu plus forte.		
1915-1916	113.3	117.4
Cette année-là, le prix de Minneapolis est sensiblement plus élevé.		
1916-1917	205.6	218.4

Presque invariablement, au cours de cette période le prix moyen de Minneapolis l'emportait sur celui de Winnipeg. De fait, les cultivateurs de l'Ouest se sont souvent étonnés de cet écart. Il en est presque toujours ainsi.

M. MCGIBBON: C'est faux.

M. DONNELLY: Je demande pardon à mon honorable ami. J'ai ici les prix des diverses années, et je puis les lui communiquer. Jusqu'à quelle année veut-il que je remonte?

M. MCGIBBON: Je n'en ai pas besoin; je les ai déjà ici.